

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 29 septembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Maria DE JESUS CARLOS, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHI, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Mohammed ZAOUÏ (pouvoir à Alice SEBBAG), Héritier LUNDA (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc Le Meur), Patricia BARTOLI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à Marc Esnault), Jérémy SIMON (pouvoir à Laurence MOLINARI), Farah QADHI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Eléonore MORENO (pouvoir à Michelle BOUCHON), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absents

Danièle GARCIA, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY.

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 27  
représentés : 9  
absents : 3

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jean-Pierre VIMARD est élu secrétaire.

Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance



## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

### Délibération n° 14602

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Urbanisme

Affaire suivie par Catherine DIJON

### CONCESSION D'AMENAGEMENT DES FRANGES DU CHAMP DE FOIRE APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) ANNEE 2021

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 300-5,

**CONSIDERANT** la concession d'aménagement des Franges du Champ de Foire signée le 14 septembre 2010,

**CONSIDERANT** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2021 de l'opération sus visée présenté par la SORGEM, aménageur de l'opération,

**CONSIDERANT** son approbation au Conseil d'Administration de la SORGEM en date du 13 avril 2022,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales (C1), réunie en date du 22 septembre 2022.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2021 de la concession d'aménagement des Franges du Champ de Foire, concession signée avec la SORGEM.

#### VOTE

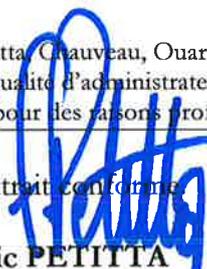
Pour : 27

Contre

Abstention : 5 (M.Chollet, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Besse, Mme Schlatter)

MM. Petitta, Chauveau, Ouarem ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM et Mme Vasseur pour des raisons professionnelles.

Pour extrait conforme

  
Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

